



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 4 juin 2019

N°710

## **Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics lance le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr), mise en œuvre concrète du droit à l'erreur**

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (Essoc), promulguée le 10 août 2018, enclenche une dynamique de transformation de l'action publique. Elle entend renforcer le cadre d'une relation de confiance entre les usagers et l'administration. Élément phare de cette loi, le droit à l'erreur institue au profit des citoyens, un a priori de bonne foi. Il revient à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'utilisateur pour appliquer une pénalité ou une sanction financière.

Pour faire valoir ce droit, **le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin** a lancé ce matin le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr)

Ce site recense, dans une démarche de transparence et d'accompagnement, les principales erreurs auxquelles les Français peuvent être confrontés lors de leurs démarches administratives, à chaque événement de vie et apporte des informations pour les éviter et les corriger. Un onglet s'adresse aux particuliers, un autre aux entreprises. Le site va progressivement s'enrichir.

[www.oups.gouv.fr](http://www.oups.gouv.fr)



**Contact presse :**

**Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)**